



La Cour de cassation crève le plafond !

Les critiques n'ont pas beaucoup aimé le film *La Nuit au musée* avec l'acteur Ben Stiller en vedette sorti en 2006. Cela n'a pas empêché ses réalisateurs succésifs d'en faire deux remakes avec un nombre respectable d'entrées, sans doute parce qu'à l'instar de Belphegor, l'idée de momies qui reviennent à la vie pour hanter dans la noirceur des ténèbres des monuments aussi imposants qu'anxiogènes, titille notre imaginaire d'enfant.

Quoi qu'il en soit, la réalité dépasse souvent la fiction, ainsi que nous avons pu le découvrir dans nos journaux du 5 septembre 2018, puisqu'une partie du plafond du greffe de la Cour de cassation s'est effondrée durant la nuit, aucun gardien n'ayant heureusement rejoint le pays des ombres à cette occasion. Mais l'on imagine l'importance des dégâts et les difficultés que le personnel, réduit à camper dans

la bibliothèque, va rencontrer pour avoir accès aux dossiers qui, tels les compagnons d'Ulysse, doivent avoir été transformés en statues de plâtre auxquelles seul un héros pourra redonner la vie.

Ceci est bien sûr l'occasion pour le président de la fondation Poelaert (voir page précédente) de rappeler une nouvelle fois l'extrême misère dans laquelle notre justice se débat. Pas de blessés, une gouttière bouchée et des infiltrations à l'origine d'un sinistre somme toute assez banal, nous sommes loin du drame du pont de Gênes et il faut savoir raison garder. Mais le respect des autres passe par le respect de soi-même et l'on est en droit de se demander si à force de se soumettre à la prétendue loi des réalités budgétaires, l'on n'a pas volontairement inversé les propositions pour faire avaler aux juges l'impossibilité de leur redonner une assurance qui est le gage de leur compétence et de leur impartialité.